

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 17 Pharmacologie 2: générale et spéciale à l'obstétrique			
Ancien Code	PAMI2B17SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF2170		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be) Patricia GILLET (patricia.gillet@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif d'apporter aux apprenantes des ressources de savoirs et de savoir-faire cognitifs spécifiques concernant les pathologies médicales et chirurgicales, dans des contextes de soins généraux aux adultes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
 - 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Cette activité d'apprentissage a pour objectif d'apporter aux apprenantes des ressources de savoirs et de savoir-faire cognitifs spécifiques concernant les pathologies médicales et chirurgicales, dans des contextes de soins généraux aux adultes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI2B17SFA	Pharmacologie 2: générale et spécialisée	24 h / 1 C
PAMI2B17SFB	Administration des traitements 2 + carnet pharmacologique évolutif	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI2B17SFA	Pharmacologie 2: générale et spécialisée	10
PAMI2B17SFB	Administration des traitements 2 + carnet pharmacologique évolutif	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31 janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pharmacologie 2: générale et spécialisée			
Ancien Code	15_PAMI2B17SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF2171		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia GILLET (patricia.gillet@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage apporte aux étudiants les savoirs spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession de sage-femme

Il s'agit de situations

- durant un séjour hospitalier,
- lors des soins extra muros.

La sage-femme est amenée à réaliser une démarche clinique globale, une recherche d'informations à partir de diverses sources de données et à décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement dans un contextes de soins généraux aux adultes

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage à pour objectif d'apporter aux apprenantes des ressources de savoirs et de savoir-faire cognitifs spécifiques concernant les pathologies médicales et chirurgicales, dans des contextes de soins généraux aux adultes. Ces ressources sont destinées à contribuer à la construction des compétences :

Compétence 4 :

Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)

4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer

4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 6 :

Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective

6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible

6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives

6.3 3. Mettre en œuvre les interventions

6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

Objectifs spécifiques de cette activité d'apprentissage

- Acquérir des connaissances indispensables au sujet des principales classes pharmacologiques de

médicaments (indications, effets indésirables, règles de bonne administration, recommandations, risques et contre-indications)

- Citer les principales indications et classes pharmacologiques des médicaments couramment utilisés (voir liste établie au cours)
- Cibler la surveillance minimale à mettre en place lors l'administration des médicaments, en fonction de leurs effets indésirables prévisibles
- Evaluer l'acceptabilité d'un médicament pendant la grossesse

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction

Terminologie pharmacologique, pharmacovigilance, médicaments à marge thérapeutique-toxique étroite, interactions médicamenteuses

1. Médicaments du système nerveux périphérique

2. Médicaments du système nerveux central

3. Médicaments du système cardio-vasculaire

4. Médicaments du sang et de la coagulation

5. Médicaments du système digestif

6. Médicaments du système respiratoire

7. Analgésiques, antipyrétiques et anti-inflammatoires

8. Médicaments agissant sur la musculature utérine

9. Médicaments anti-infectieux

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif

Mises en situation par analyse de vignettes cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant

Contacts par mail et rendez-vous possibles

Sources et références

*Bayot D. et Faron G., Pharmacologie pour les Sages-femmes (2018). Edition De Boeck

*Répertoire Commenté des Médicaments de l'année en cours. Édité par le Centre Belge d'Information Pharmaco-thérapeutique (CBIP)

*Douchamps J. et Dubois D. (2020). Les médicaments : Leur utilisation raisonnée au quotidien Edition Standard

Bibliographie actualisée et enrichie sur les supports de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours sur Power Point disponibles sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

En référence aux prescriptions légales (cfr. Fiche ECTS UE), pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe de seuil sera appliqué à 10/20: si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Administration des traitements 2 + carnet pharmacologique évolutif			
Ancien Code	15_PAMI2B17SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF2172		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine KNAPCZYK (christine.knapczyk@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'administration des traitement 2 est la deuxième étape dans l'apprentissage de la gestion des traitements, particulièrement sur la compréhension et la surveillance des traitement IV généraux et spécifique à l'obstétrique.

L'AA reprendra les différentes possibilités d'administration : perfusion IV sans appareillage, perfusion IV sous pompe à débit contrôlé, SAP, pompe PCEA.

Un focus sera porté sur l'administration de produit sanguin, et d'ocytocique .

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 5 Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis

Savoir reconnaître les éléments d'un RCP utiles pour le professionnel.

Mettre en lien ces éléments pour définir la préparation de solution et calculer le débit

Mettre en lien des recommandation HAS pour le bon usage d'ocytocine en salle de naissance

Connaitre l'usage de la SAP , la PCEA et les particularités de suivi des traitements associés

Savoir rédiger une étiquette avec les spécificités recommandées pour les SAP

Déterminer le débit contrôlé par une pompe à perfusion volumétrique sur base de situation particulière en contexte obstétrical : perfusion syntocinon® et calcul de débit de transfusion de concentrés globulaires.

Mettre en œuvre des prescriptions de thérapeutiques à administrer à l'aide d'une pompe à morphine (PCA), et de Pousse Seringue Electrique (ou SAP). Vérification des concentrations et débits en fonction d'une feuille de surveillance spécifique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

A : Usage professionnel du RCP

Etude des éléments d'un RCP utile pour le professionnel.

Mise en lien ces éléments pour définir la préparation de solution et calculer le débit dans des situations spécifiques obstétricales

Rédaction d'une étiquette spécifiques, code couleur

B : Pharmacovigilance et administration des traitements en salle de naissance

La règle des 5 B : selon le canevas de HAS

Éléments de sécurisation de l'administration des médicaments.

La prise de connaissance de la prescription : Les éléments à surveiller et les outils à utiliser.

Le contrôle produit/patient/prescription en salle de soins : les éléments à surveiller et les outils à mettre en œuvre.

L'administration du médicament au patient : les éléments à surveiller et les outils à mettre en œuvre.

L'enregistrement de l'administration et la surveillance : Les éléments à surveiller et les outils à mettre en œuvre.

C : l'apprentissage du bon calcul de dose (partie 2)

Exercice de calcul de débit d'une perfusion avec et sans médicament additionnel

* En ml/h

* En goutte /mn

Application du calcul de débit sur administration de dérivés sanguins.

Administration d'ocytocique en pompe à débit contrôlé, gestion et surveillance du traitement. (en lien avec les recommandation HAS)

Surveillance des débits d'une PCEA. (Pratique)

Préparation d'un traitement administré en seringue auto pulsée, proposition de débit, gestion de la surveillance.

D : Rédaction d'un CPE spécifique salle de naissance.

Démarches d'apprentissage

cours magistral

exercices en ligne

pratique (SAP, Pompe à débit contrôlé)

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices E-learning

Sources et références

Kahwati.C. (2017). Initiation aux calculs de doses. Paris: Editions Lamarre.

Rispail.D. (2017). Guide du calcul de doses et de débits médicamenteux. Issy-les-Moulineaux: Elsevier Masson.

livret d'exercisation :

Calcul de dose facile - Infirmier en IFSI - DEI - 5e édition - Révision Broché - 25 mai 2022

de Kamel Abbadi (Auteur), Céline Huriez (Auteur), Lydia Joué (Auteur), Peter Crevant (Auteur), Houriya Zaouch (Auteur), & 2 plus

Le guide : Outils de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments

ARTICLE HAS - Mis en ligne le 06 déc. 2011 - Mis à jour le 12 juin 2019

https://www.has-sante.fr/jcms/pprd_2975231/fr/le-guide-outils-de-securisation-et-d-autoevaluation-de-l-administration-des-medicaments

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power Point et notes de cours postés sur E-connected

lien hypertexte web

données probantes KCE HAS OMS

site WEB

<https://www.soins-infirmiers.com/pratique-infirmiere/pharmacologie-therapeutiques>

https://reseaux-sante-ca.org/IMG/pdf/2018-03-protocole_rpca-oxytocine_vf.pdf

Bonnes pratiques de transfusion à l'usage des hôpitaux

: [https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/18066929/](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/18066929/Bonnes%20pratiques%20de%20transfusion%20à%20l'usage%20des%20hôpitaux%20%28CSS%208381%29.pdf)

Bonnes%20pratiques%20de%20transfusion%20à%20l'usage%20des%20hôpitaux%20%28CSS%208381%29.pdf

4. Modalités d'évaluation

Principe

épreuves formatives évolutives (E-learning) :

Déterminer le débit d'une perfusion avec médicament additionnel. Acquisition des formules de débit ml/h et gtttes/mn en prenant en compte le volume additionnel

une **épreuve certificative en juin (avec une épreuve dispensatoire en janvier)**

Les épreuves non réussies pourront être représentées selon les mêmes modalités lors de la seconde session. (Q3)

La dispense de janvier est active uniquement que pour l'épreuve de première session (Q2)

Modalité de réussite à l'examen : critère minimum

Tous les calculs de l'épreuve écrite (6) seront justes,

Les lignes de perfusion sont correctement dessinées

Le CPE est suffisamment rédigé (minimum A) pour 5 traitements au minimum (grille d'évaluation CPE consultable sur Moodle)

-critère d' Insufisance pour le CPE

Non maîtrise du français

Notion pharmacologie non comprise (ayant un retentissement su la pratique SF)

Recherche laconique

Manque de soin généralisé

Non-respect des consignes

Excès de copié-collé non référencié

-contenu de l'évaluation écrite :

6 calculs :

Calcul 1 de débit de transfusion

Calcul 2 de conversion (concentration) syntocinon

Calcul 3 de débit syntocinon

Calcul 4 de débit SAP (mg)

Calcul 5 de débit SAP (%)

Calcul 6 de débit SAP (insuline, héparine)

Questions ouvertes

questions pratiques de pharmacovigilance

- Expliquer choix du KT pour transfusion
- Appliquer la règle des 5 B dans une administration en salle de naissance
- Connaître les règles de précaution d'une transfusion
- Savoir remplir une demande de culot sanguin
- Schématiser les lignes de perfusion pour l'administration de d'ocytocine
- Connaître les fonctions de la pompe à débit contrôlé
- Rédiger l'étiquette Spécifique
- Connaître les fonctions de la SAP
- Schématiser une ligne de perfusion SAP, PCEA
- Proposer un schéma de surveillance PCEA

Rem : seule une calculatrice basique est autorisée

Pour le CPE :

Travail écrit individuel à rendre le dernier jour de cours à Madame Knapczyk en version papier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe de seuil sera appliqué à 10/20: si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

« Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions »

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).